

Une contribution de l'ARQSR dans le cadre de la concertation des citoyens pour la modification n°2 du PLUi du Pays d'Aix/Pertuis

Le 21/08/2026

Demande de réorientation de l'OAP 09 Stade Bonnaud

Le PLUi de Pertuis, approuvé en décembre 2024 en Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, comporte plusieurs OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmations) d'intention, dont l'OAP 09 Stade Bonnaud. Elle vise à construire, à court terme, 230 logements sur des parcelles dont la plus importante est la 000 BO 029, qui correspond au stade Bonnaud. Cette parcelle est propriété de la ville de Pertuis.

C'est la dernière possibilité qui reste à Pertuis de créer un parc urbain à proximité du centre-ville. Il serait irresponsable de la traiter comme une parcelle à urbaniser standard et d'y construire des logements.

Elle aurait dû, d'ailleurs, être transformée depuis longtemps en un parc arboré, permettant de créer un poumon vert ainsi que du lien social et intergénérationnel. Ceci est d'autant plus évident, qu'avec le réchauffement climatique et les périodes de canicule que nous vivons, ce type d'endroit va être de plus en plus nécessaire pour rendre vivables les centres villes très minéralisés et contribuer à créer des microclimats.

Ce serait une grave erreur de maintenir le PER-OAP09 dans sa forme initiale (230 logements) ou dans la forme allégée (90 logements) qu'avait envisagée le maire précédent.

Nous (ARQSR*) demandons l'annulation de l'OAP09 et sa réorientation en un parc urbain arboré.

[*Association des Riverains du Quartier St Roch](#)

Nota : Si vous voulez contribuer à la concertation des citoyens pour la modification n°2 du PLUi, voici l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-modification2-plui-paysdaix>

Notez qu'elle prendra fin le 31 août à minuit

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT



Schéma d'aménagement prévu dans le PER-OAP09 Stade Bonnaud.

Projet approuvé en décembre 2025